

L'UE ouvre une procédure pour déficit public excessif contre la France ! Aïe !!!

écrit par JEAN PN | 29 juillet 2024





Screenshot

2,700 Milliards d'amende chaque année + les intérêts sur les 3.300 Milliards de prêts... la France est dans une situation catastrophique. Une seule solution, l'Épargne des Français et c'est là que je vais commencer à prendre enfin du plaisir en voyant la gueule qu'ils feront quand on leur videra leurs comptes !

Peut-être que là ils se réveilleront, mais trop tard...!

Et voilà ! L'UE vient officiellement d'ouvrir une procédure pour déficit public excessif contre la France ! **La mise sous tutelle !** « La France est appelée à prendre des mesures correctrices, sous peine de sanctions financières » ! À savoir 2,7 milliards d'euros d'amende à payer à la Commission européenne chaque année !

On va devoir présenter à Bruxelles notre « plan » de correction avant le 20 septembre prochain : saccage des services publics, vente du patrimoine nationale, fiscalité «

verte », hausse des taxes, gel des pensions, etc. !

« La Commission européenne communiquera ensuite en novembre des évaluations de ce plan » ! **En ligne de mire : les 6000 milliards d'euros d'épargne des Français dans laquelle ils veulent venir puiser !**

Mon Père disait: « Quand tu as mangé la dinde, après tu chies les plumes !